

<b>Agir en faveur de l'emploi et des entreprises</b>	<b>P1</b>
<b>Agir pour préserver la diversité de notre tissu économique au service d'une réindustrialisation durable de notre territoire</b>	<b>E100</b>

Le Conseil Régional,

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1511-1 et suivants, L1611- 4, L4211-1 et L4221-1 et suivants,
- VU** le règlement financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 24 mars 2022 approuvant le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022/2028,
- VU** l'arrêté DREETS 2022/632 du Préfet de Région portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 23 mars 2023 approuvant les termes du cahier des charges de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Industrie du Futur »,
- VU** la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant le règlement d'intervention « Pays de la Loire Conseil »,
- VU** la délibération du Conseil régional du 23 mars 2023 modifiant une neuvième fois le règlement « Pays de la Loire Conseil »,
- CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil régional le 19 octobre 2023,
- CONSIDERANT** l'avis du CESER
- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** la tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

l'inscription au Budget primitif 2024 d'une dotation de 21 200 000 € d'autorisations de

programme et de 3 330 000 € d'autorisations d'engagement et de 19 079 500 € en crédits de paiement d'investissement et de 3 855 750 € en crédits de paiement de fonctionnement au titre du programme E100 « Agir pour préserver la diversité de notre tissu économique au service d'une réindustrialisation durable de notre territoire ».

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire

Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble, Eléonore REVEL

Ces élus ne prennent pas part au vote : Michelle BRUNET, Jean-Luc CATANZARO, Philippe HENRY.

REÇU le 28/12/23 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs